

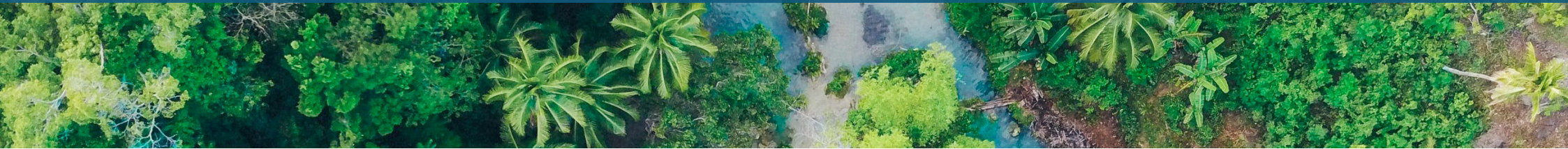


COVID-19
RESPONSE

ONU 
programme pour
l'environnement

Travailler en symbiose Avec l'environnement pour protéger les populations

Réponse du PNUE à la COVID-19



Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) soutient les milliards de personnes touchées par la pandémie de COVID-19. Dans l'immédiat, la priorité est de les protéger. Toutefois, il incombe également au PNUE d'aider les pays à se reconstruire après la pandémie pour qu'ils soient plus résilients face aux crises à venir.

La crise de COVID-19 montre que la santé des individus et l'état de la planète ne font qu'un. Les activités humaines se sont immiscées dans chaque coin de la Terre ou presque, ce qui a mis la population en contact avec de nouveaux vecteurs : 75 % des maladies infectieuses émergentes chez l'être humain proviennent des animaux. Les menaces à long terme que sont les changements climatiques, la perte de biodiversité et la disparition des écosystèmes découlent également de la destruction de la nature.

L'idée selon laquelle une nature prospère est primordiale pour la santé des êtres humains, des sociétés et des économies a toujours guidé les missions du PNUE. Néanmoins, il doit à présent accroître son soutien aux pays, lesquels s'engagent sur la voie d'une atténuation des risques de pandémies futures en réhabilitant la biodiversité et les écosystèmes disparus, en luttant contre les changements climatiques et en réduisant la pollution.

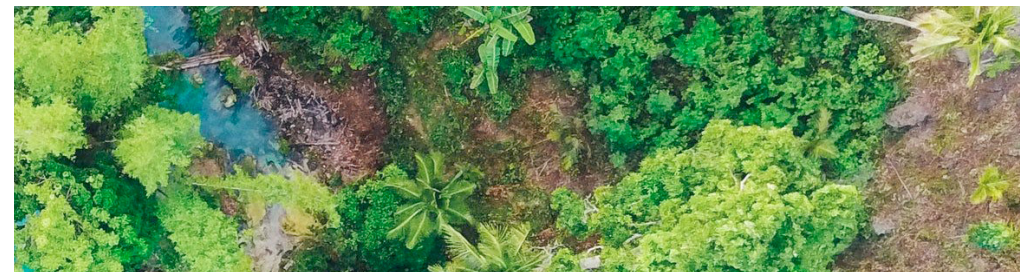
En vertu de son mandat historique et de son programme de travail, le PNUE va accompagner ses partenaires ainsi que les différentes nations en soutenant l'élaboration de politiques éclairées par les recherches scientifiques, en faveur d'une planète plus saine et d'un accroissement des investissements verts. Le PNUE va également développer et renforcer ses partenariats avec d'autres organismes des Nations Unies pour répondre aux besoins des pays à mesure qu'ils accompliront les objectifs de développement durable et qu'ils mettront en œuvre l'Accord de Paris et d'autres accords décisifs. Enfin, le PNUE œuvrera pour une transition vers de nouveaux modèles économiques équitables qui protègent les populations pauvres et vulnérables. Ce sont elles en effet qui souffrent le plus des pandémies et de la dégradation de l'environnement.

À ce jour, la pandémie de COVID-19 représente l'avertissement le plus sérieux lancé par la planète enjoignant l'humanité à changer de cap. La mise à l'arrêt de l'activité économique ne représente qu'une réponse à court terme. Cette situation ne peut pas durer. Ce n'est qu'en bâtissant des systèmes économiques respectueux – et non pas hostiles – vis-à-vis de la nature que les pays du monde entier pourront prospérer.

– Inger Andersen,
Directrice exécutive du PNUE



Inger Andersen
Directeur Exécutif du Programme des Nations Unies pour l'Environnement et Secrétaire Général Adjoint



**“
Avec COVID-19,
la planète a émis
son plus grand
avertissement à ce jour:
l'humanité doit changer
”**

LE CONTEXTE

Le présent document doit être lu à la lumière du rapport du Secrétaire général sur les *conséquences socio-économiques de la COVID-19* et du Cadre des Nations Unies pour la réponse socio-économique immédiate à la COVID-19 du Groupe des Nations Unies pour le développement durable. Afin d'appuyer les efforts déployés par les États membres pour pallier les conséquences socio-économiques et environnementales de la COVID-19, le PNUE collaborera avec l'ensemble du système des Nations Unies en vue d'apporter aux États le soutien dont ils ont besoin. Les deux éléments suivants, tirés du rapport du Secrétaire général, sont particulièrement pertinents dans le cadre du mandat du PNUE :

- **Le Programme 2030, les objectifs de développement durable et l'Accord de Paris sur le climat continuent de représenter les outils les plus prometteurs pour garantir un futur sous de meilleurs auspices.** Si la réalisation de ces objectifs avait progressé plus rapidement, le monde aurait été plus apte à lutter contre la COVID-19. Les systèmes de santé seraient mieux armés, moins de personnes vivraient dans la pauvreté, les inégalités entre les sexes seraient moindres, l'environnement serait plus sain et les sociétés afficheraient une meilleure résilience.
- **On ne saurait voir dans la COVID-19 une « leur d'espoir » pour l'environnement ; elle offre néanmoins l'occasion de repenser la relation que nous entretenons avec la nature et de construire un monde meilleur.** Les gouvernements doivent répondre à la crise de COVID-19 en prenant des décisions politiques et d'investissement qui s'attellent à traiter d'autres problèmes, tels que la pollution atmosphérique et l'urgence climatique. ■

RÉPONSE 1 :

La phase d'urgence humanitaire et médicale

Pendant que le monde sera aux prises avec la crise de COVID-19, la santé des humains et de la planète subira des conséquences néfastes causées par diverses sources : une très forte augmentation des déchets dangereux tels que les équipements de protection individuelle, les appareils électroniques, les produits pharmaceutiques, le déversement de millions de litres d'eaux usées et l'utilisation massive de détergents, de désinfectants et de solutions antimicrobiennes. La réponse du PNUE à ces nouveaux enjeux se concentrera sur les éléments suivants :

- **Connaissances, échanges d'informations et sensibilisation** – Sensibiliser les responsables en première

ligne à la gestion des déchets médicaux liés à la COVID-19, en se concentrant particulièrement sur l'utilisation rationnelle et circulaire des ressources au sein même du processus de production.

- **Évaluation de la capacité des pays à gérer les déchets médicaux** – Aider les responsables politiques à élaborer des stratégies à court terme pour tirer pleinement parti des ressources disponibles et, à long terme, soutenir l'évaluation de la capacité de gestion des déchets médicaux au niveau mondial. Ces mesures aideront les pays à incorporer des stratégies de gestion des déchets en période de pandémie dans leurs plans de préparation et de réponse aux crises. >>>

- » • **Cadres politiques et juridiques pour la gestion des déchets contaminés par la COVID-19** – Passer en revue la législation en matière de gestion des déchets et élaborer des lignes directrices pour l'adapter aux défis posés par la COVID-19.
- **Séparation, tri, stockage et accumulation des déchets liés à la COVID-19** – Promouvoir des technologies et des méthodes de gestion des déchets respectueuses de l'environnement, notamment l'accumulation des

déchets en tant que solution provisoire et l'interdiction de les brûler et de les déposer dans des décharges à ciel ouvert, sous peine d'entraîner d'autres problèmes de santé.

- **Nouvelles infrastructures et augmentation des capacités** – Encourager les pays à construire de nouvelles infrastructures pour la gestion des déchets médicaux. Le manque d'accès à des technologies de pointe pour le traitement des déchets médicaux contaminés et non triés constitue un problème de taille pour la plupart des pays en développement. ■

Bien qu'il soit à l'évidence nécessaire de se concentrer sur une réponse humanitaire d'urgence, les gouvernements ne doivent pas pour autant perdre de vue la durabilité environnementale.

RÉPONSE 2 :

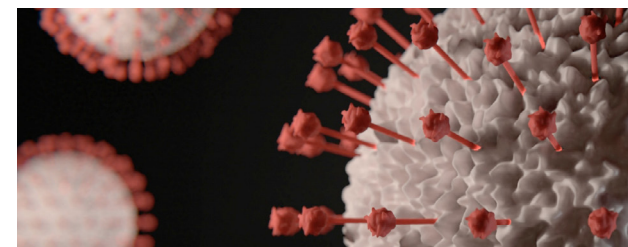
Un changement transformateur pour la nature et les populations

Notre planète doit être viable pour que ses habitants se remettent de la pandémie de COVID-19 et empêchent la survenue de nouvelles crises liées à des zoonoses, qui sont transmises des animaux aux êtres humains. La détérioration des écosystèmes et de la biodiversité qu'ils abritent (modification et disparition des habitats naturels, développement agricole, changements climatiques, pollution, surexploitation des espèces, etc.) accroît le risque de pandémies dues à des zoonoses. La réponse du PNUE à ces enjeux se concentrera sur les éléments suivants :

- **Optimisation des solutions scientifiques et politiques pour mieux comprendre et faire face à la menace que représentent les zoonoses** – Concevoir un programme de gestion des risques et de prévention en matière de zoonoses pour améliorer la capacité des pays à réduire les menaces zoonotiques par des approches qui tiennent compte des effets sur la nature. Il s'agit notamment de fournir de nouvelles solutions politiques fondées sur des données scientifiques, une nouvelle cartographie mondiale des risques liés au commerce non réglementé d'espèces sauvages, à la fragmentation des habitats et à la perte de biodiversité, et d'autres réponses stratégiques axées sur la demande des pays. »



- **Investissement dans le domaine de la nature pour une amélioration de la santé humaine, une reprise socio-économique durable, une réduction de la pauvreté et un rétablissement des moyens de subsistance** – Promouvoir de nouvelles manières de valoriser la nature, notamment par une politique d'investissements novatrice, dans le cadre de la lutte contre la crise de COVID-19.
- **Données scientifiques, soutien technique et activités de plaidoyer pour garantir des avancées en matière de gestion des problèmes environnementaux grâce à des processus établis à l'échelle mondiale** – Soutenir les pays pour qu'ils prennent des engagements plus concrets dans le cadre de l'Accord de Paris, qu'ils se mettent d'accord sur le cadre mondial de la biodiversité post-2020 et qu'ils adoptent le cadre de gestion des déchets et des produits chimiques toxiques pour l'après-2020. Soutenir les pays pour qu'ils honorent les engagements pris dans le cadre de ces accords ou autres processus.
- **Sensibilisation accrue autour des liens entre nature, santé et mode de vie durable** – Sensibiliser le public sur les corrélations entre environnement et santé humaine, l'inciter à soutenir les solutions de croissance verte dans le cadre de la reprise économique et plaider en faveur de modes de vie durables et de solutions intelligentes au moyen de campagnes de communication et de la mise en place de plateformes éducatives.
- **Continuité pédagogique** – Plus d'un milliard d'élèves ne peuvent plus aller à l'école : le PNUE a travaillé avec les leaders de l'éducation environnementale pour la conception d'« Earth School », un ensemble de leçons innovantes hébergées par TED-Ed. Le PNUE collaborera également avec d'autres agences des Nations Unies, des éducateurs et des gouvernements pour intégrer les thèmes environnementaux dans les programmes scolaires afin d'aider le monde à « apprendre à nouveau, en mieux ».



Plus de 30 nouveaux agents pathogènes humains ont été découverts au cours des trois dernières décennies seulement. Parmi ces agents, 75 % ont été transmis par des animaux. Cette pandémie ne doit jamais se reproduire.

RÉPONSE 2 : FONDS ET INITIATIVES CLÉS

- **Fonds d'affectation spéciale multidonateurs de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes** – Ce fonds encouragera l'émergence d'une nouvelle économie de la restauration, à même de créer des emplois et d'accroître une offre de biens et de services provenant d'écosystèmes sains.
- **Fonds européen d'aide à l'accès aux capitaux de démarrage pour la restauration des paysages forestiers** – Financé à hauteur de 25 millions d'euros, le Fonds réorientera ses efforts vers la création d'emplois, notamment ruraux, dans les zones menacées ou sévèrement affectées par la pandémie actuelle.
- **Fonds pour la résilience communautaire** – Bénéficiant d'un portefeuille de 20 millions d'euros, ce fonds accordera des subventions limitées à destination des communautés pour qu'elles retrouvent leur résilience dans le respect de l'environnement.
- **Transformer l'agriculture et les systèmes alimentaires** – Cette initiative aidera les responsables politiques à réformer l'agriculture, notamment au moyen de subventions et de solutions écologiques. Le Fonds AGRI3, qui met à disposition 1 milliard de dollars US sous la forme de prêts à destination des agriculteurs, va soutenir la reprise économique post-COVID-19 en accélérant la transition vers une agriculture durable.
- **Alliance des donateurs pour le climat/Initiative des entreprises engagées en faveur de la nature** – Ces initiatives vont stimuler les efforts visant à réduire les émissions d'une gigatonne d'ici à 2021, promouvoir des principes d'investissement dans le cadre de solutions écologiques et soutenir les entreprises pour qu'elles investissent dans ce domaine. ■

La pandémie a mis en évidence de nombreuses faiblesses affectant nos économies et a accentué les inégalités préexistantes. Elle a également souligné la nécessité de renforcer la résilience, l'innovation et la coopération.



RÉPONSE 3 :

Investir pour mieux reconstruire

Le déploiement d'efforts de reprise obéissant à une approche écologique peut accroître notre résilience face aux crises futures en garantissant un environnement sain, synonyme de populations en meilleure santé. Les mesures fiscales incitatives et les financements verts peuvent passer par la priorisation des emplois verts et décents, des investissements en faveur des biens publics et des infrastructures sociales et écologiques, une progression circulaire de la consommation et la production durables, sans oublier un financement responsable pour favoriser la stabilité climatique et l'intégrité des écosystèmes, ainsi que davantage d'inclusion sociale.

La réponse du PNUE se concentrera plus particulièrement sur les axes suivants :

- **Nouer des liens avec des acteurs de l'économie réelle pour reconfigurer, accentuer et accélérer la consommation et la production responsables tout en créant des emplois verts** – Œuvrer en faveur d'une meilleure planification économique et du développement au moyen de chaînes de valeur durables, économes en ressources, responsables et inclusives. Il convient notamment d'atteindre des entreprises en établissant des partenariats avec des organismes des Nations Unies et des institutions financières, gouvernementales et du secteur privé, tout en redynamisant les marchés et les chaînes d'approvisionnement dans une optique de produits écologiques et durables.



- **Mettre en relation les efforts de reprise et la transition vers les énergies propres, les solutions écologiques et l'Accord de Paris**
 - Montrer comment les investissements destinés aux actions respectueuses de l'environnement et fondées sur la nature favoriseront la reprise de la croissance économique, la création d'opportunités professionnelles et l'augmentation de la résilience face à la menace récurrente des zoonoses. À cet égard, il est nécessaire de lier les objectifs en matière de biodiversité et de climat dès les premières phases des cycles de planification.
- **Aider les gouvernements à concevoir la prochaine génération d'infrastructures sociales, écologiques et productives**
 - Promouvoir des approches intégrées qui répondent aux besoins tout au long du cycle de vie des infrastructures. Il convient notamment de soutenir la construction d'infrastructures durables, de réinventer des villes durables adaptées à l'après-COVID-19 et d'appuyer des mesures de reprise financière durables au moyen de réformes fiscales, d'obligations vertes et d'autres initiatives de prêt entre les secteurs public et privé.

RÉPONSE 3 : ACTIVITÉS CLÉS

- **Soutenir les actions des pays pour qu'ils tiennent leurs promesses en matière de climat** en réaffectant les investissements destinés à l'exploitation énergétique, à la limitation du réchauffement climatique et à la reprise pour qu'ils s'alignent sur les principes de l'Accord de Paris, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres partenaires.
- **Cibler les secteurs fortement émetteurs de carbone et gourmands en ressources** au moyen d'actions génératrices d'emplois qui lient les différents objectifs en matière de climat, de nature et d'utilisation rationnelle des ressources.
- **Collaborer avec les investisseurs et ministères des Finances concernés pour réorienter les investissements et les subventions** vers des stratégies naturelles et neutres sur le plan climatique, notamment au moyen de plateformes mondiales telles que l'Alliance des actifs neutres en carbone (Net-Zero Asset Alliance) et le Réseau des politiques fiscales vertes (Green Fiscal Policy Network).



RÉPONSE 4 :

Moderniser la gouvernance environnementale mondiale

Alors que la recherche de solutions aux problèmes environnementaux est plus pressante que jamais, la pandémie a entraîné le report de réunions majeures. Il convient donc d'étudier la manière dont la gouvernance environnementale mondiale peut évoluer dans le temps. Le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique a déjà annoncé que les réunions techniques organisées en amont de la COP15 auraient lieu en ligne. Le PNUE passe actuellement en revue l'incidence de la transition de la gouvernance environnementale et du multilatéralisme vers des plateformes de réunion en ligne, synonymes d'empreinte écologique plus faible. Il va plus particulièrement :

- Mettre au point une étude sur les pratiques des organes intergouvernementaux en matière de réunions virtuelles (application des normes de procédure en ligne, énonciation de lignes directrices et identification des obstacles et des éventuelles modifications à apporter) ;
- Passer en revue et tenter de résoudre les problèmes logistiques rencontrés lors de la transition vers les plateformes en ligne ;
- Préparer des formations et rassembler le personnel compétent pour s'assurer que le PNUE et les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement disposent des outils dont ils ont besoin pour organiser des réunions en ligne ;
- Garantir une coordination étroite avec lesdits secrétariats et les bureaux régionaux au fur et à mesure que le PNUE progresse sur la voie de la modernisation de la gouvernance environnementale mondiale. ■

Pour plus d'informations:
unep.org
unep.org/covid-19-updates



ONU 
programme pour
l'environnement

 **COVID-19
RESPONSE**